

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS 27 et 28 novembre 2017

Représentaient l'UNSA

Guislaine DROIN	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.19.66	guislaine.droin@educagri.fr
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Sylvie GARCIA	Permanence Paris	01.49.55.43.05	sylvie.garcia@agriculture.gouv.fr
Pascale WAGNER	LEGTA Courcelles Chaussy	03.87.64.03.17	pascale.wagner@educagri.fr
Pierre MERCIER	DDT Ardèche		
Emmanuelle AIME	DDT Orne		

AVANCEMENTS AU TITRE DE 2018

Suite au groupe de travail du 19 octobre 2017 relatif au taux pro/pro, l'Administration a indiqué que le calendrier de négociation empêchera de connaître les taux définitifs pour les CAP d'automne.

Elle propose de réunir une CAP exceptionnelle en début d'année 2018 lorsque les taux définitifs seront connus afin de valider le nombre exact de promotions.

Il n'y aura aucun impact pour les agents, puisque ces promotions sont à effet au 1^{er} juillet 2018.

DECLARATION LIMINAIRE

Il n'est pas dans les habitudes des représentants de l'UNSA de porter des messages nationaux lors de cette CAP. Mais c'est peu de dire que les orientations prises par le gouvernement actuel sont autant de coups portés sur les fonctionnaires et les efforts qu'ils consentent au quotidien.

Pour l'UNSA, la décision de reporter d'un an la mise en œuvre du PPCR décrédibilise tant la parole du politique que l'engagement des organisations syndicales signataires.

Cette décision de report est d'autant plus insupportable que le Ministre s'est dédouané, dans sa réponse adressée à l'UNSA Fonction Publique, aux motifs qu'il ne résulte pas d'un accord majoritaire, et que le coût de cette mesure apparaît très important. On entend bien ici que le PPCR représente un gain financier non négligeable pour nos collègues, ce dont se félicite l'UNSA.

L'UNSA Fonction publique a aussi voté contre le texte portant la hausse de la CSG lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 8 novembre 2017, car cela ne permettra ni un gain de pouvoir d'achat, ni la compensation intégrale sur la durée des 1,7 % de hausse.

Depuis plusieurs mois, les décisions prises par le gouvernement sont autant de signaux négatifs :

- Restauration du jour de carence.
- Gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et pour 2018, sans garantie pour l'avenir.
- Hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée.
- Report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) malgré l'engagement de poursuivre sa mise en œuvre sur la durée du quinquennat.

Dans la droite ligne des mobilisations d'octobre 2017, les amendements portés par l'UNSA au Conseil Commun de la Fonction Publique donnait l'occasion au gouvernement d'inverser le sens de ses décisions. Il n'en est rien, et l'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera potentiellement négative !!!

Ces décisions se sont traduites par un rejet unanime des textes par toutes les organisations syndicales.

Pour ce qui concerne les sujets spécifiques de cette CAP, l'UNSA regrette en premier lieu que les discussions sur les taux pro/pro n'aient pas abouti avant la tenue de cette réunion. L'attente d'une promotion est toujours un enjeu pour les collègues et le discours sur l'effet rétroactif du bénéfice ne suffit pas à les rassurer.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

L'administration indique que les points suivants ne sont pas de son ressort et sont définis par des choix gouvernementaux :

PPCR : La mise en œuvre sera bien faite sur le quinquennat. Seules les mesures de revalorisation sont reportées d'un an pour tous les ministères.

CSG : Une mesure de compensation de la hausse de la CSG est actée et devrait se traduire par une ligne spéciale sur le bulletin de paye.

Gel du point d'indice

Jour de carence : le ministère est en attente du texte d'application

AUTRES SUJETS ABORDES :

Comité d'Action Publique 2022 (Réforme en profondeur des orientations de la Fonction Publique) : un groupe de travail se réunira le 13/12/2017.

Le service RH entre dans le projet RENOIRH début 2018 : ce nouvel outil de gestion RH et paye devra être opérationnel pour 2019.

Entretien professionnel : Le ministère souligne l'importance des entretiens notamment dans le cadre des avancements et promotions, ainsi que dans l'engagement pris, lors du PPCR, sur le déroulement de carrière sur deux grades (*). Un rappel sera à nouveau effectué à l'ensemble des structures. L'administration précise que si l'entretien professionnel annuel n'a pas été réalisé, il convient à l'agent d'effectuer un recours hiérarchique. Le recours en CAP ne pourra se faire que pour contester un entretien signé.

(* *Rappel de la déclaration de l'UNSA à la CAP de mai 2017 :*

Décret 2017-722 : Il permet aux fonctionnaires de poursuivre une carrière sur deux grades. Un agent ayant atteint depuis au moins trois ans le dernier échelon de son grade de recrutement, doit voir ses perspectives d'évolution abordées lors de l'entretien annuel

RECOURS

RECOURS	AVIS CAP
DEMANDE DE REVISION DU GROUPE DE FONCTIONS 4 RECOURS	2 AVIS FAVORABLES 2 AVIS PARTAGÉS
DEMANDE DE REVISION DU CIA 3 RECOURS	1 AVIS FAVORABLE 2 AVIS DÉFAVORABLES
DEMANDE DE REVISION DU MONTANT ANNUEL DU RIFSEEP DE L'ANNEE 2016 1 RECOURS	DÉFAVORABLE

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- REINTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS APRES DETACHEMENT
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DE SA
- TITULARISATIONS

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT :
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA

(Coordonnées au début du CR)

